

Bureau communautaire du 7 janvier 2025 à 16 heures
Siège communautaire à CLISSON

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le sept janvier à seize heures, les membres du Bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle sèvre au siège de la communauté d'agglomération à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU – Président.

Etaient présents :

| | |
|-------------------------------|---------------------------|
| AIGREFEUILLE-SUR-MAINE | M. Jean-Guy CORNU |
| BOUSSAY | Mme Véronique NEAU-REDOIS |
| CHATEAU-THEBAUD | M. Alain BLAISE |
| CLISSON | M. Xavier BONNET |
| GETIGNE | M. François GUILLOT |
| GORGES | M. Didier MEYER |
| HAUTE-GOULAIN | M. Fabrice CUCHOT |
| LA HAYE-FOUASSIERE | |
| LA PLANCHE | |
| MAISDON-SUR-SEVRE | M. Aymar RIVALLIN |
| REMOUILLE | |
| ST-FIACRE-SUR-MAINE | Mme Danièle GADAIS |
| ST-HILAIRE-DE-CLISSON | |
| ST-LUMINE-DE-CLISSON | |
| VIEILLEVIGNE | Mme Nelly SORIN |

Absents excusés et représentés :

| | |
|------------------------------|---|
| LA HAYE-FOUASSIERE | M. Vincent MAGRE qui a donné procuration à Jean-Guy CORNU |
| ST-HILAIRE-DE-CLISSON | M. Denis THIBAUD qui a donné procuration à Didier MEYER |

Absents excusés :

| | |
|-----------------------------|----------------------------|
| LA PLANCHE | Mme Séverine JOLY-PIVETEAU |
| REMOUILLE | M. Jérôme LETOURNEAU |
| ST-LUMINE-DE-CLISSON | Mme Janik RIVIERE |

Nombre de membres :

| | |
|---|------------------|
| ☞ | En exercice : 15 |
| ☞ | Présents : 10 |
| ☞ | Représentés : 2 |
| ☞ | Votants : 12 |

✚ Le Bureau Communautaire désigne M. François GUILLOT pour être secrétaire de cette séance.

✚ Le procès-verbal du Bureau communautaire du 17 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Développement économique

- 1- Conditions Générales de Vente et d'Utilisation de l'Alter éco – révision
- 2- Règlement intérieur de l'Alter Eco - modification

Climat – transition énergétique

- 3- Adhésion de Clisson Sèvre et Maine Agglo à l'association Comité 21 Grand Ouest – année 2025

Finances

- 4- Demande de subvention pour la réalisation d'une liaison cyclable Gétigné - le Douet au titre du contrat intercommunal 2020-2026

DÉCISIONS DU BUEAU COMMUNAUTAIRE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

OBJET – Conditions Générales de Vente et d'Utilisation de l'Alter éco – révision

Rapporteur : M. Jean-Guy CORNU - Président

EXPOSE DES MOTIFS

L'alter éco réunit toutes les conditions pour favoriser la réussite des entreprises : les nouveaux modes de travail, un écosystème stimulant, des infrastructures performantes, des acteurs mobilisés aux côtés des entreprises, un territoire connecté avec les principaux axes de communication (ferroviaire, routier, vélo...) et un cadre de vie privilégié entre Nantes et Cholet.

L'alter éco a vocation à se positionner comme le lieu de convergence des entreprises et des réseaux économiques, à les accueillir et à favoriser leurs interconnexions au quotidien. Travailler au sein de L'alter éco, c'est partager et contribuer à un état d'esprit : celui de l'innovation, de l'ouverture, de la collaboration, de la co-construction à la vie du réseau et au développement économique du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Ce lieu a pour objectif de favoriser le développement des projets sur le territoire, dans le but d'offrir des compétences nouvelles aux entreprises, pour leur permettre d'opérer leurs transitions. L'alter éco se veut être un lieu de concentration des forces vives du territoire, propice aux rencontres et échanges, témoin et relais des initiatives et des compétences locales, contribuant à rompre l'isolement du dirigeant.

L'alter éco est plus globalement un outil au service du développement économique de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ouvert à l'ensemble des entreprises, porteurs de projets, acteurs et partenaires économiques de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation régissent les conditions de souscription aux services proposés par Clisson Sèvre et Maine Agglo. Toute personne physique ou morale souscripteur d'un service, ainsi que tous bénéficiaires de ces services, s'engagent à respecter les présentes CGV.

Il est proposé de modifier les conditions générales de vente et d'utilisation (CGV) de L'alter éco. Les principales modifications portent sur :

- « Description des offres de services » – « L'offre coworking : Open space et bureaux fermés partagés » (page 5) : suppression de l'offre bureaux partagés qui donnait accès à un bureau privatif partagé par deux entreprises différentes
- Ajout d'un paragraphe « Modalités de réservation et de paiement » (page 9)
- « Résiliation » : mise à jour des modalités de résiliation d'une réservation (pages 9 et 10)

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation seront communiquées à chaque occupant et affichées à l'accueil du bâtiment.

Au préalable de la présentation des nouvelles conditions de vente, M. Jean-Guy CORNU présente aux élus le bilan d'activités de l'Alter Eco établi au 30/09/2024, et initialement présenté à la commission Développement économique. Ce bilan est annexé au procès-verbal.

DECISION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU la délibération n°21.11.2023-13 du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2023 approuvant les nouveaux tarifs de L'alter éco applicables à compter du 1^{er} décembre 2023,

VU la décision du Bureau communautaire n°B_06.02.2024-01 en date du 6 février 2024 portant sur la modification des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation de L'alter Eco,

Considérant le projet de conditions générales de vente et d'utilisation de L'alter éco ci-annexé,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Développement économique en date du 6 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

| Suffrages exprimés : | | | |
|----------------------|-----------------|----------------|-------------------------------|
| Voix pour : 12 | Voix contre : 0 | Abstention : 0 | Ne prend pas part au vote : 0 |

APPROUVE les modifications apportées aux conditions générales de vente et d'utilisation de L'alter éco.

PRECISE QUE ces conditions générales de vente et d'utilisation de L'alter éco s'appliqueront à compter du caractère exécutoire de la présente décision.

PRECISE QUE les conditions générales de vente et d'utilisation de L'alter éco seront communiquées à chaque occupant et affichées à l'accueil du bâtiment L'alter éco.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

OBJET – Règlement intérieur de l'Alter Eco - modification

Rapporteur : M. Jean-Guy Cornu - Président

EXPOSE DES MOTIFS

L'alter éco réunit toutes les conditions pour favoriser la réussite des entreprises : les nouveaux modes de travail, un écosystème stimulant, des infrastructures performantes, des acteurs mobilisés aux côtés des entreprises, un territoire connecté avec les principaux axes de communication (ferroviaire, routier, vélo...) et un cadre de vie privilégié entre Nantes et Cholet.

L'alter éco a vocation à se positionner comme le lieu de convergence des entreprises et des réseaux économiques, à les accueillir et à favoriser leurs interconnexions au quotidien. Travailler au sein de L'alter éco, c'est partager et contribuer à un état d'esprit : celui de l'innovation, de l'ouverture, de la collaboration, de la co-construction à la vie du réseau et au développement économique du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Ce lieu a pour objectif de favoriser le développement des projets sur le territoire, dans le but d'offrir des compétences nouvelles aux entreprises, pour leur permettre d'opérer leurs transitions. L'alter éco se veut être un lieu de concentration des forces vives du territoire, propice aux rencontres et échanges, témoin et relais des initiatives et des compétences locales, contribuant à rompre l'isolement du dirigeant.

L'alter éco est plus globalement un outil au service du développement économique de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ouvert à l'ensemble des entreprises, porteurs de projets, acteurs et partenaires économiques de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions d'occupation et obligations des occupants du bâtiment L'alter éco. Il constitue une annexe à la convention d'occupation du bâtiment signée par l'occupant.

Il s'applique ainsi à toute personne pendant la durée de sa présence dans ledit bâtiment, notamment aux occupants (c'est-à-dire faisant l'objet d'une contractualisation avec Clisson Sèvre et Maine Agglo), aux visiteurs, aux personnes de service, aux personnes exécutant un travail pour un occupant. Tout occupant est personnellement responsable du respect du présent règlement intérieur.

Il est proposé de modifier le règlement intérieur de L'alter Eco. Les principales modifications portent sur :

- **Chapitre 1 « Dispositions générales » - 1.3 « Description générale des locaux » :**
 - Salles de réunion : ajout d'une salle de réunion de 18m² en location située à l'étage, pouvant accueillir jusqu'à 12 personnes, dont la tarification sera votée en Conseil Communautaire du 28 janvier 2025.
 - Espace open space et bureaux fermés partagés : suppression de l'offre bureaux partagés qui donnait accès à un bureau privatif partagé par deux entreprises différentes.
- **Chapitre 3 « Fonctionnement de la structure » - 3.3 « Modalités de réservation et d'accès au bâtiment, aux espaces de travail et services » :**
 - Mise à jour des modalités de réservation et de paiement des espaces et ajout d'un paragraphe spécifique aux modalités de réservation et de paiement de l'offre coworking bureaux privatifs.

Le présent règlement intérieur sera communiqué à chaque occupant et affiché à l'accueil du bâtiment.

DECISION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU la décision du Bureau communautaire n°B_06.02.2024-02 en date du 6 février 2024 portant sur la modification du règlement intérieur de L'alter Eco,

Considérant le projet de règlement intérieur de L'alter éco ci-annexé,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Développement économique en date du 6 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

| Suffrages exprimés : | | | |
|-----------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| Voix pour : 12 | Voix contre : 0 | Abstention : 0 | Ne prend pas part au vote : 0 |

APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur de L'alter éco.

PRECISE QUE ce règlement intérieur de L'alter éco s'appliquera à compter du caractère exécutoire de la présente décision.

PRECISE QUE le règlement intérieur révisé sera communiqué à chaque occupant et affiché à l'accueil du bâtiment L'alter éco.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

CLIMAT - TRANSITION ENERGETIQUE

OBJET - Adhésion de Clisson Sèvre et Maine Agglo à l'association Comité 21 Grand Ouest – année 2025

Rapporteur : M. Didier MEYER - Vice-Président délégué au Climat et à la Transition Energétique

EXPOSE DES MOTIFS

Le Comité 21 est une association qui fédère les acteurs du développement durable en France. Il regroupe à la fois des collectivités locales, des entreprises, des associations, des établissements d'enseignements supérieurs et des citoyens.

Son action se décline au niveau national et en région, notamment dans le « Grand Ouest », où le Comité 21 dispose d'un établissement depuis 2010.

Son action s'appuie sur l'Agenda 2030 et les 17 objectifs de développement durable.

Le Comité 21 couvre un large éventail d'expertises sur le développement durable. Il propose une vision transversale des enjeux de la société, abordant à la fois les questions climatiques, la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), l'urbanisme durable, la santé environnementale, l'économie circulaire et la transition énergétique :

- **Veille & informations** : Le Comité 21 dispose d'une cellule-veille qui analyse tous les jours l'actualité du développement durable (réglementation, bonnes pratiques, publications, enquêtes/sondages ...).
Il publie tous les mois une newsletter regroupant les informations les plus significatives. Des "alertes" sont également envoyées de façon ciblée, à la demande des adhérents.
En parallèle, le Comité 21 organise tous les trimestres un webinaire pour donner les clés de compréhension de l'actualité, et permettre à ses adhérents d'anticiper les évolutions de la société. Il publie également des notes de "décryptages" sur des thématiques de fond (Forum Politique de Haut Niveau (FPHN), Conférences of the Parties (COP) scénarios énergétiques, rapport divers ...).
Ces outils de veille sont accessibles gratuitement aux adhérents du Comité 21.
- **Formations** : Le Comité 21 accompagne les personnes qui souhaitent faire évoluer leurs compétences, ou en acquérir de nouvelles, face à l'accélération des enjeux écologiques et sociétaux.
Il propose plusieurs solutions de formations, adaptées aux besoins de chacun. La conception et l'animation des formations privilégie l'interaction, pour enclencher de réels changements. Les formateurs, dont l'expertise est reconnue et régulièrement validée, ont recours à des supports variés (quiz, sondages, études de cas, mise en situation) ; ils évaluent la progression des stagiaires de l'amont à l'aval de la formation.
- **Accompagnements et outils** : Le Comité 21 propose des parcours d'accompagnement collectifs, pour accélérer et augmenter l'impact des actions mises en œuvre sur le territoire. Il réalise également des prestations sur mesure.

Cette large palette de services, d'analyses, de décryptages et de formations sont accessibles via l'adhésion à l'association Comité 21.

Il convient donc que le Bureau communautaire se prononce sur l'adhésion de Clisson Sèvre et Maine Agglo à l'association Comité 21 Grand Ouest.

DECISION

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

VU les statuts de Comité 21,

CONSIDERANT l'intérêt pour Clisson Sèvre et Maine Agglo d'adhérer à cette association afin de bénéficier de leur expertise, et des formations proposées,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

| Suffrages exprimés : | | | |
|-----------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| Voix pour : 12 | Voix contre : 0 | Abstention : 0 | Ne prend pas part au vote : 0 |

APPROUVE l'adhésion de Clisson Sèvre et Maine Agglo au Comité 21 en choisissant l'offre « établissement » d'adhésion au réseau « Grand Ouest » pour l'année 2025.

AUTORISE le versement de la cotisation annuelle correspondante, s'élevant à 1 250 € HT, soit 1 500 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents correspondants à l'application de la présente décision, et tous les documents permettant l'adhésion à cet organisme.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

FINANCES

OBJET – Demande de subvention pour la réalisation d'une liaison cyclable Gétigné - le Douet au titre du contrat intercommunal 2020-2026

Rapporteur : M. François GUILLOT – Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Le Département de Loire-Atlantique a renouvelé en mars 2020 son dispositif de soutien aux territoires en faveur d'un aménagement équilibré et durable tout en renouvelant le cadre partenarial.

Il mobilise ainsi sur la période 2020-2026 une enveloppe de 150 M€ et propose plusieurs types de soutien :

- Le contrat « Cœur de bourg / Cœur de ville » des communes retenues au titre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)
- Le « Fonds Ecoles »
- Le « Fonds communes rurales »

A l'échelle de la Communauté d'agglomération, c'est le contrat intercommunal qui permet de financer des projets intercommunaux ou communaux d'envergure intercommunale, suivant des priorités d'actions fixées conjointement entre le Département de Loire-Atlantique et Clisson Sèvre et Maine Agglo, en lien avec les enjeux du territoire.

L'enveloppe financière du contrat intercommunal attribué à Clisson Sèvre et Maine Agglo pour la période 2020/2026 est de 1,5 millions d'euros. Le contrat intercommunal est établi pour une durée pouvant courir jusqu'au 31 décembre 2026.

Clisson Sèvre et Maine Agglo envisage de déposer un dossier de demande de subvention au Département de Loire-Atlantique dans le cadre du contrat intercommunal pour la réalisation d'une liaison cyclable pour relier la commune de Gétigné au village de l'Annerie via le village du Douet. Cette section compte un linéaire total d'environ 1 165 ml, le montant des travaux est estimé à 487 556 € HT.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10,

VU la délibération communautaire du 7 novembre 2017 approuvant le schéma vélo de la Vallée de Clisson,

VU la délibération communautaire du 18 décembre 2018 approuvant l'harmonisation de la compétence en matière de liaisons douces, en étendant l'exercice de cette compétence à l'ensemble du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU la délibération communautaire du 28 mai 2019 approuvant le schéma vélo à l'échelle de l'ex. Communauté de communes Sèvre Maine et Goulaine et le Schéma Vélo communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU la délibération du Conseil Départemental de Loire-Atlantique du 26 mars 2020 approuvant les modalités opérationnelles du soutien aux territoires 2020-2026,

VU la délibération communautaire du 29 juin 2021 approuvant le principe budgétaire d'engagement de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour la période 2021-2024 pour la réalisation d'aménagements du Schéma Vélo communautaire,

VU la délibération n°21.11.2023-17 du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2023 approuvant le contrat intercommunal avec le Département de Loire Atlantique dans le cadre du dispositif de soutien aux territoires 2020-2026,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

CONSIDERANT l'adéquation du projet de création d'une liaison cyclable sur la commune de Gétigné avec le projet de territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

| Suffrages exprimés : | | | |
|----------------------|-----------------|----------------|-------------------------------|
| Voix pour : 12 | Voix contre : 0 | Abstention : 0 | Ne prend pas part au vote : 0 |

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour la réalisation d'une liaison cyclable Gétigné - le Douet :

| Dépenses | Montant € H.T | Recettes | Montant € H.T |
|----------------------|------------------|---|------------------|
| Acquisition foncière | 665 € | Département - Contrat intercommunal (24%) | 119 000 € |
| Travaux | 486 891 € | Clisson Sèvre et Maine Agglo (76%) | 368 556 € |
| Total | 487 556 € | Total | 487 556 € |

AUTORISE le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 119 000 € auprès du Département, au titre de du contrat intercommunal 2020-2026 pour la réalisation d'une liaison cyclable Gétigné- Le Douet.

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférant à la présente décision.

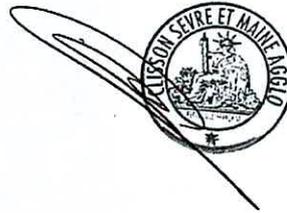
DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h34

Le 25/01/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 28/01/2025
Jean-Guy CORNU
Président



Publication sur le site internet le :

28/01/2025

Bilan d'activité de L'alter éco au 30/09

Objectifs :

- Mettre en place des indicateurs de suivi d'activité
- Réaliser un bilan d'activité et financier lié à l'offre immobilière de L'alter éco à date
- Présenter trimestriellement un bilan d'activité et financier aux élus : avec une sélection d'indicateurs

Un équipement de



Offre immobilière de L'alter éco



Salles de réunion

Espaces rendez-vous

Domiciliation d'entreprise

Coworking

Bureaux privés / bureaux partagés

Recettes cumulées

➔ Les recettes cumulées correspondent au montant des recettes et des loyers CMAR, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

| | Recettes* | Objectifs fixés |
|-----------------|-------------|-----------------|
| 2023 | 58 615,78 € | 47 000 € |
| 2024 (au 30/09) | 58 788 56 € | 57 000 € |

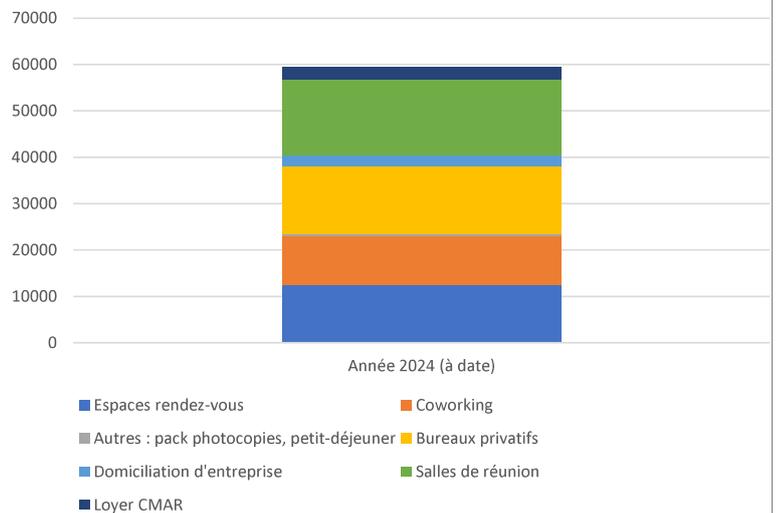
*avec les frais Cosoft

Recettes par offre en 2024

➔ **Répartition des recettes :**

- Location des salles
- Location des espaces rendez-vous
- Location du coworking
- Location des bureaux privatifs
- Domiciliation d'entreprise
- Autre : pack photocopies, petit-déjeuner
- Loyer CMAR

Répartition des recettes par espace





Salles de réunion

➔ **Petite salle de réunion :**
Nombre moyen de location par semaine : 3 demi-journées
Taux de remplissage* : 30%
Dont 1,5 demi-journées pour des réservations internes ou partenaires.

➔ **Grande salle de réunion :**
Nombre moyen de location par semaine : 4,5 demi-journées
Taux de remplissage* : 45%
Dont 1,5 demi-journées pour des réservations internes ou partenaires.
**Sur une base de 10 demi-journée / semaine*

Une quinzaine d'entreprises différentes :

Catalys Conseil, Référence, Logistique Ambulance, ECTI, ADAR44, Ergos, Scaleweb, La Freelancerie, Campus Com, L'Effet Bleu, Digital Happiness, Colfisher, Tendance Bardage, Innotech, Efallia

A noter : Transformation du bureau de 18m² de l'étage en salle.
 Salle d'une capacité de 6 personnes. Usage : besoins internes (réunions + ateliers), besoins partenaires pour des animations et mise en location externe.

Poids des recettes de
 CATALYS Conseil
 ~ 65%-70%



Espace rendez-vous

➔ **Les espaces rendez-vous sont réservables à l'heure.**
Nombre moyen d'heures de location par semaine : 32h
Taux de remplissage* : 80%
Dont 1,5 heures pour des réservations internes ou partenaires.
**Sur une base de 40 heures / semaine*

Plus de 25 entreprises différentes :

Catalys Conseil, ADAR44, Scaleweb, L'Effet Bleu, Innotech, ISTB, KonKordance, Nathalie Albert, El Anaëlle Guérin, Largy Avocat, A2SPS, Burger King, Audit Prévention Formation, Fabien Belec, Salomé Perrier, H3O, Noémie Aubron, Stéphanie Hivert, Clap, Les Moutons de L'Ouest, Christelle Sechet Carpy, Human-e-sens, Ronan Vinay, Christophe Sorin, Baticréateurs...

A noter : dans le cadre du schéma des créateurs/repreneurs, les permanences des partenaires se tiendront dans les espaces rendez-vous et vont prendre de plus en plus de place (ILAS, Baticréateurs, Compétences, Acte 44, service des impôts,...).

Poids des recettes de
 CATALYS Conseil
 ~ 80%

Domiciliation d'entreprise

➔ Offre domiciliation d'entreprise commercialisée depuis juin 2023.
Abonnement de 6 mois, reconductible.

Nombre de boîtes aux lettres contractualisées à date : 17

Nombre de nouvelles boîtes aux lettres depuis le début de l'année : + 11

Nombre de résiliations depuis le lancement : 4

Nombre de résiliations en cours : 3

Prospects : 2

Bureaux privatifs

➔ Offre de bureaux privatifs commercialisée depuis le 2/01/2024
Nombre de bureaux en location : 6
Dont 3 bureaux individuels, 2 bureaux doubles et 1 bureau triple.

Contacts entrants :

En attente : 2

Sans suite : 3

Pas de demande
pour l'offre bureaux
partagés : 1 bureau
= 2 postes

Bureaux loués à date :

| | | | |
|---------------------|------------------|--------------------|---|
| LEADER Group | 12m ² | Abonnement annuel | depuis le 2/01 jusqu'au 31/12 |
| Crus et Terroirs | 12m ² | Abonnement annuel | depuis le 1/10 jusqu'au 30/09/2025 |
| Optimal Data Center | 14m ² | Abonnement mensuel | depuis le 11/09 jusqu'au 31/12 (contrat d'alternance) |

Contrats résiliés :

| | | | |
|---------------|------------------|--------------------|----------------------------|
| Menway Emploi | 16m ² | Abonnement mensuel | Du 2/01 au 31/05 (5 mois) |
| H3O | 14m ² | Abonnement mensuel | Du 2/04 au 30/04 (1 mois) |
| Enoya | 12m ² | Abonnement mensuel | Du 27/05 au 31/08 (3 mois) |

Demandes ponctuelles à la demi-journée / journée : LEADERIA (1 à 2 journées / mois – 16m²)



Espace de coworking

→ Sur une base de 16 postes : 9 Flex et 7 Premium

En 2024 :

Nombre de carnet 10 demi-journées : 33

Nombre d'abonnement annuel : 1 / Nombre d'abonnement mensuel en 2024 : 1

Format plébiscité : demi-journée

Nombre journée bienvenue : 29

Moyenne de coworkers / semaine* = 15

*toutes semaines confondues

Nombre maximum de coworkers / semaine = 80 coworkers

Taux de remplissage = 18,75%

Répartition entre TT et indépendants/entreprises : 55% / 45%

*sur un panel de 20 coworkers réguliers

Typologie coworkers



■ Indépendant/entreprise

■ Salarié en TT



FOCUS coworking

→ Tendances actuelles du marché

- Chute du coworking : tous territoires confondus (WIP, Coworklisson, Nantes, etc.) : offre supérieure à la demande
- Le marché du « bureau » résiste mieux
- Conjoncture économique actuelle
 - Activité des indépendants en baisse : coût d'aller en coworking
 - Financement du télétravail par l'employeur : pas toujours le cas
- Confort de vie dans le vignoble : propriétaires

Proposition d'un suivi d'activité

➔ Présenter trimestriellement un bilan d'activité et financier aux élus : avec une sélection d'indicateurs

Indicateurs qui pourraient être présentés :

- Suivi des recettes et répartition par offre
- Evolution du coworking
- Salles de réunion / Espaces rdv : taux de remplissage (mois/trimestre) + nombre de nouvelles entreprises
- Evolution du nombre de contrats de domiciliation